

MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	en exercice	qui ont pris part à la délibération
ONZE	ONZE	ONZE

Délibération n° 36-2026

OBJET : Attribution des lots du marché de rénovation de 2 appartements

L'an deux mil Vingt-six et le 26 AOUT,

A 18 heures 30, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 13/08/2026

Etaient présent(e)s : Michel GAUTHIER, Anne DOS-SANTOS ; TEINTURIER Frédérique ; Stéphane TRESSE ; Claire OZIL ; Stéphane TOUSSAINT ; Estelle CAPAÏ ; François BAILLY ; Yannick JUANICO

Déport :

Absent(e)s/Excusé(e)s: Sophie COLLEAUX pouvoir à Michel Gauthier / Joëlle ALGOUD pouvoir à Claire Ozil

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Yannick JUANICO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la délibération N° 25-2026 en date du 21 Mai 2026 portant approbation du programme de travaux et autorisation de lancement de la consultation ;

Vu le dossier de consultation des entreprises (DCE) ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres (CAO) en date du 29 juin 2026

Considérant le rapport d'analyse des offres,

Considérant que des demandes de précisions ont été demandées à toutes les entreprises retenues.

Considérant que les offres définitives ont été analysées et classées au regard des critères d'attribution fixés dans le règlement de la consultation

Après en avoir délibéré, le conseil, à la majorité :

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : D'attribuer le marché public de travaux pour la rénovation de deux appartements aux entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses pour les lots suivants :

- Lot N° 1 Gros Oeuvre
 - Attributaire : SARL Puissat Journet
 - Adresse de l'entreprise : chemin de Miribel 38450 Miribel Lanchatre
- Montant : 57031€ HT, prix ferme et non révisable
-
- Lot N° 2 Cloisons et isolations Lot N°3 Menuiseries extérieures Lot N°5 Menuiseries intérieures
 - Attributaire : Entreprise Marry Serge
 - Adresse de l'entreprise : 136 rue du ménil 38170 Mens
 - Montant lot N°2 31934€ HT
 - Montant lot N°3 25820€ HT
 - Montant lot N°5 15849€ HT
 - Prix ferme et, non révisable

- Lot N°4 Carrelage
 - Attributaire : SARL RAPS
 - Adresse de l'entreprise : 316 chemin du sailles Les Brets 38650 St Martin de la cluze
 - Montant : 14763 € HT, prix ferme et non révisable
- Lot N° 6 Chauffage Sanitaire Ventilation
 - Attributaire : Haut Freydier
 - Adresse de l'entreprise : 204 rue pale 38650 Treffort
 - Montant : 48089€ HT, prix ferme et non révisable
- Lot N° 7 Electricité Courant forts et faibles
 - Attributaire : SARL G2R38
 - Adresse de l'entreprise : 4C route de roussière 38450 VIF
 - Montant : 24610 € HT, prix ferme et non révisable
- Lot N° 8 Peinture
 - Attributaire : IPRO
 - Adresse de l'entreprise : 23 Avenue Roland Garros 38590 St Etienne de st Geoirs
 - Montant : 11666€ HT, prix ferme et non révisable

Sur le rapport de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux correspondants, ainsi que tous les actes, avenants ou documents s'y rapportant.
- De préciser que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal au compte 231

11Voix pour

Fait pour valoir ce que de droit à
MIRIBEL-LANCHÂTRE,
Les jours, Mois, An que ci-dessus.
Le Maire,
Michel GAUTHIER



Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture